

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 21 SEPTEMBRE 2021

Délibération n°2021-MAIRIE-033

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de septembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel (pouvoir de VOLPELLIERRE Stéphanie), BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir de RAMON Guillaume), COULET Philippe, COQUARD Philippe, DURET Laëtitia, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic (pouvoir de BONICEL Carole), SAUVAIRE Manuela,

Absents excusés : VOLPELLIERRE Stéphanie (pouvoir à M. ANDRIUZZI Jean-Michel), BONICEL Carole (pouvoir à RIBIERE Ludovic), RAMON Guillaume (pouvoir à COMPAN-RICHARD Agnès), FORESTIER Mathias, PRATLONG Maxime

Mme BOUNOUA Houassilla a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 5
Présents : 10

Convocation le :
14/09/2021

Le Maire informe l'assemblée : que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Compte tenu du départ à la retraite de Monsieur RAMON Philippe, Adjoint administratif, en février 2022, il convient de renforcer les effectifs du service en charge de l'accueil de la mairie.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le Mairie propose à l'assemblée de créer, à compter du 01/11/2021, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité lié au départ en retraite du chargé d'accueil actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Administratif pour effectuer les missions d'accueil du public et de secrétariat suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h, à compter du 01/11/2021 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 354 indice majoré 332 (1^{er} échelon grille C1), à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012

Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture
030-21-3001629-20210923-2021-MAIRIE-033-AI
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021